

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le Mercredi 11 avril 2018 :

Racing Limoges Judo
47 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES

Tournoi par équipes de clubs Benjamins
Tournoi par équipes de clubs Benjamines
Dimanche 29 Avril 2018

INSCRIPTION DES EQUIPES POUR LE TOURNOI PAR L'EXTRANET

CLUB :

DÉPARTEMENT :

Equipes Benjamins : nombre x 20 euros =

Equipes Benjamines : nombre x 20 euros =

TOTAL =

Règlement à l'ordre du « Racing Limoges Judo »

DEROGATION BENJAMIN FILLES

Signature obligatoire du dirigeant ou de l'enseignant

Responsable :

NOM :

Adresse :

Téléphone :

Renseignements : Patrick Savary au 06.15.54.41.67 ou patsavary@free.fr



JUDOLIMOGES.FR

TOURNOI DU RACING LIMOGES JUDO

DIMANCHE 29 AVRIL 2018



Equipe Benjamins (nés en 2006-2007)
-30kg / -34kg / -38kg / -42kg / -46kg / +46kg

Equipe Benjamines (nées en 2006-2007)
-32kg / -36kg / -40kg / -44kg / -48kg / +48kg

Dojo Robert Lecomte
47 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES

ORGANISATION

Pesée : 9H30 à 10H30
Echauffement : 10H30 à 11H00
Tirage au sort : 10H45
Début de la compétition : 11H00

Remise des récompenses : 17H30

Tolérance de poids : 500 grammes

Restauration :

Buvette sur place avec boissons, sandwiches, gâteaux, etc.

Implantation :

5 surfaces de combats, tribunes, vestiaires, douches et sanitaires

Lieu de la rencontre :

Dojo Robert Lecomte

47 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES



Racing Limoges Judo

47 rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs
87000 LIMOGES

JUDOLIMOGES.FR

RÈGLEMENT

COMPOSITION DES EQUIPES :

Équipe Benjamins :

6 combattants (minimum 4 judokas) à partir de la ceinture jaune.
(possibilité d'engager des filles dans l'équipe masculine par dérogation et sous la responsabilité du dirigeant ou de l'enseignant qui engage son équipe)

Équipe Benjamines :

6 combattantes (minimum 4 judokates) à partir de la ceinture jaune.

Pour les catégories lourdes : s'il y a plus de 10% d'écart de poids, pas de rencontre. Cette règle s'applique après avoir envisagé toutes les possibilités de confrontation entre les combattants inscrits par les deux équipes lors de la pesée (poids enregistré par les commissaires sportifs).

Un remplaçant par catégorie de poids autorisé.

La possibilité d'entente entre clubs pour former une équipe est autorisée.

Arbitrage : selon les règles FFJDA Benjamins.

Droit d'engagement : un chèque d'engagement de 20 euros par équipe engagée (l'inscription ne sera définitive qu'après réception du chèque d'engagement).

Un club peut engager une ou plusieurs équipes dans chaque catégorie.